

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 21 ; de votants = 26

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 04/05/2023

Date de publication : 16/05/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Eric YGER), Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Joseph BRAULT (pouvoir à Yannick LUCAS), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Julien CHAILLOU (pouvoir à Antoine DEGUEN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric YGER



AFFAIRE 2023.022 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La municipalité a pour projet l'acquisition de quatre nouveaux postes informatiques à la bibliothèque municipale à destination du grand public dans le but de :

- Pérenniser l'accès libre à des postes informatiques, avec connexion internet, aux horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale
- Renforcer le service du conseiller numérique, en permettant à davantage d'utilisateurs de participer aux ateliers collectifs proposés

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Acquisition de matériel informatique	3 540,00 €	DGD Bibliothèques	1 593,00 €
		Autofinancement	2 053,00 €
TOTAL HT	3 540,00 €	TOTAL HT	3 540,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, et déposer un dossier de demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune de Quévert s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

Publié le 19 mai 2023

